
Rapport annuel

Montségur Dividendes

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Table des matières

Acteurs	3
Informations générales	3
Commentaire de gestion.....	5
Politique ESG de Montségur Finance.....	7
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)	7
Informations spécifiques.....	8
Informations sur la rémunération.....	8
Evènements intervenus au cours de la période.....	9
Informations juridiques.....	9
Attestation des commissaires aux comptes – composition de l’actif au 31/12/2025.....	10
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2025.....	17
Annexe périodique SFDR.....	74

Acteurs

Société de gestion :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Commercialisateur :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Dépositaire et conservateur :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Centralisateur par délégation :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Commissaire aux comptes :	GESTIONFI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

Informations générales

Forme juridique :	Fonds commun de placement
L'objectif de gestion :	<p>Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés actions des pays de l'Union Européenne, via la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de l'Union Européenne. Le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence.</p> <p>Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que l'indice Stoxx Europe 600 Net Return, avec dividendes réinvestis nets.</p>
Stratégie d'investissement :	<p>La gestion active et discrétionnaire du FCP repose sur la sélection de valeurs caractérisée par une politique de rémunération des actionnaires considérée par la société de gestion comme étant durablement élevée (dividendes, rachats d'actions...) rendue possible par des métiers à forte visibilité.</p> <p>Le Fonds est exposé en permanence à hauteur de 60 % au moins et jusqu'à 100 % en actions des entreprises des pays de l'Union Européenne, sans contrainte d'allocation a priori par zones géographiques, secteurs d'activités, tailles de capitalisation ou types de valeurs.</p> <p>Dans le cadre de sa gestion, le gérant pourra exposer le Fonds aux produits de taux notés « investment grade » par une des agences de notation (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings) dans la limite de 25 % de l'actif net. Aucune contrainte n'est imposée sur la duration, la sensibilité et la répartition entre</p>

dette privée et publique des titres choisis. Le gérant se réserve la possibilité d'exposer le Fonds aux produits de taux dont la notation est spéculative ou non notée dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le Fonds pourra investir sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré dans un objectif de couverture des risques actions, taux et changes.

De façon générale, le Fonds peut être exposé au risque de change, dans la limite de 100% de son actif net, pour des devises ou des marchés de l'Union Européenne et dans la limite de 20% de son actif net, pour des devises ou des marchés hors Union Européenne, y compris des pays émergents.

**Durée de placement
recommandée :**

Supérieur à 5 ans : du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) avant 12 heures, auprès de notre centralisateur Crédit Industriel et Commercial (CIC) et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Commentaire de gestion

Environnement macroéconomique :

L'année 2025 s'est déroulée dans un environnement contrasté pour l'économie européenne. La croissance est demeurée modérée, reflétant une demande encore fragile, tandis que l'inflation s'est normalisée et est restée globalement sous contrôle, autour de 2 % en zone euro. Ce contexte de désinflation a permis à la Banque centrale européenne d'amorcer un assouplissement progressif de sa politique monétaire, avec une baisse des taux directeurs entre juin 2024 et juin 2025, avant une stabilisation au second semestre, afin de soutenir l'activité et d'ancrer durablement l'inflation autour de sa cible.

Dans ce cadre macroéconomique plus stable, les marchés financiers ont évolué dans un environnement globalement porteur pour les actifs risqués. L'année 2025 s'est ainsi achevée sur des plus hauts historiques pour les principaux indices actions mondiaux, soutenus notamment par la solidité de l'économie américaine, une inflation maîtrisée, des anticipations de croissance des bénéfices toujours robustes et la poursuite du cycle de baisse des taux d'intérêt.

Les marchés européens ont pleinement bénéficié de ce contexte favorable. L'indice Euro Stoxx 50 NR a progressé de +21,2 % sur l'année, tandis que le Stoxx Europe 600 NR a enregistré une hausse de +19,8 %, traduisant une nette surperformance des marchés de la zone euro. Cette performance a toutefois été très inégalement répartie entre les secteurs. Les segments à dominante « value » ont été particulièrement recherchés, à l'image des banques (+67 % hors dividendes) et des services aux collectivités (+28 %), tandis que le secteur technologique n'a affiché qu'une progression limitée (+3 %).

Ces évolutions illustrent une rotation marquée au sein des marchés européens, avec une nette surperformance des valeurs domestiques par rapport aux valeurs exportatrices. Ce mouvement a été renforcé par un environnement géopolitique toujours incertain, par le développement rapide de l'intelligence artificielle et par la forte dépréciation du dollar. L'ensemble de ces facteurs a conduit à l'une des plus fortes sous-performances relatives des valeurs de qualité européennes observées au cours des 25 dernières années.

Plusieurs thématiques structurantes se sont ainsi imposées en 2025 et demeurent pleinement d'actualité à l'entrée de l'année 2026. La montée en puissance des plans d'investissement en Europe, notamment en Allemagne, dans les domaines de la défense et des infrastructures, en constitue un élément central. Parallèlement, le ralentissement de la consommation mondiale et les interrogations persistantes autour des impacts économiques de l'intelligence artificielle ont contribué à modifier la nature de la croissance attendue. Ce nouvel environnement marque une transition vers un régime dans lequel la croissance est davantage portée par l'investissement que par la consommation, redéfinissant les équilibres sectoriels et les dynamiques de marché.

Point sur l'exercice écoulé :

Dans un environnement de marché fortement polarisé, la gestion s'est appuyée sur des arbitrages tactiques réguliers afin de s'adapter aux rotations sectorielles et factorielles, tout en conservant des convictions de long terme. Dans ce contexte, le fonds a enregistré en 2025 une performance de +33,08 % sur la part I (+32,96% sur la part SI, créée le 02/01/2025, et + 31,65% sur la part C, +8,20% sur la part A, créée le 29/09/2025), contre +22,99 % pour son indice de référence. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les perspectives pour 2026 apparaissent globalement favorables. La croissance des bénéfices des grandes capitalisations européennes est attendue autour de 12 %, dans un environnement macroéconomique et financier qui demeure attractif. Ce scénario reste toutefois accompagné d'un niveau d'incertitude géopolitique élevé, invitant à la sélectivité et à une gestion active. Dans ce contexte, la stratégie demeure orientée vers l'identification d'entreprises à valorisation raisonnable, associant qualité et rendement. L'objectif reste de capter les opportunités offertes par un environnement en mutation, tout en conservant une discipline d'investissement rigoureuse.

L'Europe pourrait bénéficier d'un contexte progressivement plus porteur, soutenu par l'apaisement des tensions commerciales, des effets de change moins pénalisants et la mise en œuvre de politiques budgétaires plus

accommodantes, en particulier en Allemagne. Les marchés européens offrent ainsi une diversification attractive par rapport aux marchés américains, largement portés par les thématiques liées à l'intelligence artificielle et affichant des niveaux de valorisation plus élevés.

Dans ce cadre, nous demeurons favorablement positionnés sur les valeurs financières, et en particulier sur le secteur bancaire, pour 2026. Bien que le secteur se négocie désormais en ligne avec ses multiples historiques, il reste décoté par rapport à la moyenne du marché. Les dividendes et les programmes de rachats d'actions offrent un rendement global proche de 8 %, tandis que la croissance des bénéfices devrait dépasser 10 %. Le secteur bénéficie par ailleurs d'un environnement macroéconomique porteur, marqué notamment par la pentification de la courbe des taux et des politiques budgétaires favorables à la croissance.

Le secteur des utilities nous paraît également attractif pour 2026 : la dynamique de croissance des résultats s'intensifie, soutenue par la hausse de la consommation d'électricité liée au développement des data centers et des véhicules électriques.

À l'inverse, nous conservons une approche prudente vis-à-vis du secteur de la consommation de base (staples), pénalisé par plusieurs facteurs structurels et conjoncturels, notamment l'érosion du pouvoir d'achat, le vieillissement démographique, l'essor des traitements de type GLP-1, les tensions commerciales et la vigueur de l'euro.

Les encours du fonds ont bien progressé au cours de la période allant du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025 passant de 26 602 888 euros à 46 797 535 euros, à la fois grâce à l'effet marché et la collecte nette (+11,262 Millions d'euros). Le nombre total de parts composant l'actif du FCP a donc évolué, avec notamment la création en cours d'année de la part A, qui comptait 590 595 parts au 31 décembre 2025. La part SI, créée en début d'année, représente désormais 105 002 parts. Par ailleurs, le nombre de parts C a diminué, passant de 93 876,938 à 82 508,229 parts sur la période, tandis que le nombre de parts I a progressé de 41 552 à 42 501 parts. Le nombre de parts D est resté stable à 10 parts.

Perspectives :

Les perspectives pour 2026 apparaissent globalement favorables. La croissance des bénéfices des grandes capitalisations européennes est attendue autour de 12 %, dans un environnement macroéconomique et financier qui demeure attractif. Ce scénario reste toutefois accompagné d'un niveau d'incertitude géopolitique élevé, invitant à la sélectivité et à une gestion active. Dans ce contexte, la stratégie demeure orientée vers l'identification d'entreprises à valorisation raisonnable, associant qualité et rendement. L'objectif reste de capter les opportunités offertes par un environnement en mutation, tout en conservant une discipline d'investissement rigoureuse.

L'Europe pourrait bénéficier d'un contexte progressivement plus porteur, soutenu par l'apaisement des tensions commerciales, des effets de change moins pénalisants et la mise en œuvre de politiques budgétaires plus accommodantes, en particulier en Allemagne. Les marchés européens offrent ainsi une diversification attractive par rapport aux marchés américains, largement portés par les thématiques liées à l'intelligence artificielle et affichant des niveaux de valorisation plus élevés.

Dans ce cadre, nous demeurons favorablement positionnés sur les valeurs financières, et en particulier sur le secteur bancaire, pour 2026. Bien que le secteur se négocie désormais en ligne avec ses multiples historiques, il reste décoté par rapport à la moyenne du marché. Les dividendes et les programmes de rachats d'actions offrent un rendement global proche de 8 %, tandis que la croissance des bénéfices devrait dépasser 10 %. Le secteur bénéficie par ailleurs d'un environnement macroéconomique porteur, marqué notamment par la pentification de la courbe des taux et des politiques budgétaires favorables à la croissance.

Le secteur des utilities nous paraît également attractif pour 2026 : la dynamique de croissance des résultats s'intensifie, soutenue par la hausse de la consommation d'électricité liée au développement des data centers et des véhicules électriques.

À l'inverse, nous conservons une approche prudente vis-à-vis du secteur de la consommation de base (staples), pénalisé par plusieurs facteurs structurels et conjoncturels, notamment l'érosion du pouvoir d'achat, le vieillissement démographique, l'essor des traitements de type GLP-1, les tensions commerciales et la vigueur de l'euro.

Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations spécifiques

Transparence

A la clôture de l'exercice, le fonds n'était pas investi dans des parts d'OPCVM gérés par Montségur Finance.

Information relative aux modalités de calcul du risque global :

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2025 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe 2025 (K€)	Primes 2025 (K€)
Dirigeants	302	26
Gestion / Marketing / Commercial	246	91
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	289	53
TOTAL	837	170

Evènements intervenus au cours de la période

Une nouvelle part A été lancée le 29 septembre 2025, avec une valeur liquidative initiale de 100 euros. Cette part est destinée à la distribution externe, notamment au travers des assureurs. Les frais de gestion financiers sont plafonnés à 1,5% TTC.

De plus, il a été décidé de modifier l'indice de référence à la fin de l'exercice. À partir de 2026, l'indicateur Stoxx 600 NR remplacera l'indice FCI Emu 50 Eur, qui regroupe les entreprises cotées les plus importantes et liquides en Europe.

Côté ESG, sont désormais exclues les sociétés tirant plus de 10% de leur chiffre d'affaires annuel des secteurs du tabac, des jeux de hasard, ou des divertissements pour adultes.

Informations juridiques

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Les actifs étant inférieurs à 500 K€, ils ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration « article 173 » au titre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

FCP MONTSEGUR DIVIDENDES

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A LA COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025

Siège social : 20 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret

Etablissement secondaire : 85 bis rue du Soleil – 42100 Saint-Etienne

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SAS au capital de 2.693.817 euros – RCS Nanterre 401 808 068

www.gestionphi.fr

MONTSEGUR DIVIDENDES

Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Attestation du commissaire aux comptes relative à la composition de l'actif au 31 décembre 2025

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds commun de placement MONTSEGUR DIVIDENDES et en exécution des dispositions prévues par l'article L. 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2025 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'organisme de placement collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'organisme de placement collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Levallois-Perret

Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

François BLANC

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25

PORTEFEUILLE : F5112 MONTSEGUR DIVIDENDES

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	

PORTEFEUILLE TITRES

Actions , valeurs assimilees

Actions , valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile

Actions , valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)

DEVISE VALEUR : CHF FRANC SUISSE

CH0012005267 NOVARTIS AG-REG	5,871.	P CHF	107.3341	M 30/12/25	109.6	677,974.11	691,054.53	0.00	13,080.42	1.48
CH0210483332 CIE FINANCI-REG	2,544.	P CHF	157.695	M 30/12/25	172.05	424,106.10	470,068.84	0.00	45,962.74	1.00
CH1243598427 SANDOZ GROUP AG	32,284.	P CHF	50.0754	M 30/12/25	57.84	1,735,218.96	2,005,419.82	0.00	270,200.86	4.29

DEVISE VALEUR : EUR EURO

AT0000908504 VIENNA INSURANCE	18,886.	P EUR	54.3082	M 30/12/25	67.2	1,025,664.59	1,269,139.20	0.00	243,474.61	2.71
DE0005439004 CONTINENTAL AG	8,953.	P EUR	66.8353	M 30/12/25	67.96	598,376.18	608,445.88	0.00	10,069.70	1.30
DE0005785604 FRESENIUS SE & C	9,594.	P EUR	37.7458	M 30/12/25	48.98	362,133.05	469,914.12	0.00	107,781.07	1.00
DE0006070006 HOCHTIEF AG	8,030.	P EUR	213.8483	M 30/12/25	337.	1,717,201.48	2,706,110.00	0.00	988,908.52	5.78
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GR	24,676.	P EUR	58.7141	M 30/12/25	60.07	1,448,828.22	1,482,287.32	0.00	33,459.10	3.17
DE0007236101 SIEMENS AG-REG	3,112.	P EUR	139.6623	M 30/12/25	239.15	434,629.10	744,234.80	0.00	309,605.70	1.59
DE000CBK1001 COMMERZBANK	27,152.	P EUR	31.5818	M 30/12/25	36.1	857,507.87	980,187.20	0.00	122,679.33	2.09
ES0113211835 BBVA	81,958.	P EUR	18.1283	M 31/12/25	20.05	1,485,756.33	1,643,257.90	0.00	157,501.57	3.51
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	164,959.	P EUR	9.0803	M 31/12/25	10.07	1,497,885.03	1,661,137.13	0.00	163,252.10	3.55
ES0118594417 INDRA SISTEMAS	5,276.	P EUR	48.0492	M 31/12/25	48.54	253,507.62	256,097.04	0.00	2,589.42	0.55
ES0125220311 ACCIONA SA	5,596.	P EUR	171.2008	M 31/12/25	185.9	958,039.60	1,040,296.40	0.00	82,256.80	2.22
ES0144580Y14 IBERDROLA SA	84,453.	P EUR	17.2145	M 31/12/25	18.465	1,453,813.76	1,559,424.65	0.00	105,610.89	3.33
ES0167050915 ACS	30,717.	P EUR	68.0872	M 31/12/25	84.85	2,091,434.45	2,606,337.45	0.00	514,903.00	5.57
ES0173516115 REPSOL SA	81,891.	P EUR	16.1572	M 31/12/25	15.925	1,323,126.62	1,304,114.18	0.00	-19,012.44	2.79
FI0009013403 KONE OYJ-B	14,938.	P EUR	53.6144	M 30/12/25	60.56	800,891.57	904,645.28	0.00	103,753.71	1.93
FR0000120271 TOTAENERGIES SE	10,585.	P EUR	56.5009	M 31/12/25	55.59	598,062.15	588,420.15	0.00	-9,642.00	1.26
FR0000121014 LVMH MOET HENNE	2,908.	P EUR	566.8695	M 31/12/25	645.	1,648,456.41	1,875,660.00	0.00	227,203.59	4.01
FR0000125338 CAPGEMINI SE	6,005.	P EUR	137.8936	M 31/12/25	142.25	828,051.20	854,211.25	0.00	26,160.05	1.83
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	10,281.	P EUR	84.7851	M 31/12/25	88.62	871,675.28	911,102.22	0.00	39,426.94	1.95
FR0000130809 SOC GENERALE SA	25,005.	P EUR	59.2102	M 31/12/25	68.72	1,480,549.88	1,718,343.60	0.00	237,793.72	3.67
FR0010208488 ENGIE	52,368.	P EUR	22.0026	M 31/12/25	22.41	1,152,232.18	1,173,566.88	0.00	21,334.70	2.51
FR0012757854 SPIE SA	17,114.	P EUR	33.4677	M 31/12/25	49.26	572,766.61	843,035.64	0.00	270,269.03	1.80
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-	9,490.	P EUR	83.9998	M 31/12/25	92.76	797,158.47	880,292.40	0.00	83,133.93	1.88
IE00BF0L3536 AIB GROUP PLC	99,185.	P EUR	8.7817	M 31/12/25	9.2	871,012.79	912,502.00	0.00	41,489.21	1.95
IT0003132476 ENI SPA	50,471.	P EUR	15.973	M 30/12/25	16.14	806,171.78	814,601.94	0.00	8,430.16	1.74
IT0003497168 TELECOM ITALIA S	1,468,155.	P EUR	0.5076	M 30/12/25	0.5138	745,283.60	754,338.04	0.00	9,054.44	1.61
IT0004176001 PRYSMIAN SPA	5,810.	P EUR	57.9573	M 30/12/25	86.38	336,731.92	501,867.80	0.00	165,135.88	1.07
IT0004810054 UNIPOL	55,421.	P EUR	17.8001	M 30/12/25	20.57	986,497.99	1,140,009.97	0.00	153,511.98	2.44
IT0005239360 UNICREDIT SPA	18,991.	P EUR	61.4649	M 30/12/25	70.92	1,167,280.43	1,346,841.72	0.00	179,561.29	2.88
LU1598757687 ARCELORMITTAL	41,851.	P EUR	34.8842	M 31/12/25	39.09	1,459,938.53	1,635,955.59	0.00	176,017.06	3.50
NL0011821202 ING GROEP NV	35,803.	P EUR	20.2334	M 31/12/25	24.01	724,416.58	859,630.03	0.00	135,213.45	1.84
PTBCPOAM0015 BANCO COM PORT-R	1,841,489.	P EUR	0.7926	M 31/12/25	0.8962	1,459,635.02	1,650,342.44	0.00	190,707.42	3.53

DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING

GB0000961622 BALFOUR BEATTY	111,573.	P GBP	6.4972	M 31/12/25	7.11	830,986.17	909,249.74	0.00	78,263.57	1.94
GB0007099541 PRUDENTIAL PLC	67,958.	P GBP	11.0527	M 31/12/25	11.445	859,879.63	891,478.47	0.00	31,598.84	1.90
GB00B24CGK77 RECKITT BENCKISE	9,736.	P GBP	59.2769	M 31/12/25	60.02	657,702.18	669,778.24	0.00	12,076.06	1.43
GB00B63H8491 ROLLS-ROYCE HOLD	38,778.	P GBP	8.099	M 31/12/25	11.5	362,233.10	511,137.47	0.00	148,904.37	1.09
GB00BN7SWP63 GSK PLC	63,833.	P GBP	17.9159	M 31/12/25	18.245	1,304,101.41	1,334,884.22	0.00	30,782.81	2.85

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25

PORTEFEUILLE : F5112 MONTSEGUR DIVIDENDES

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET	
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US													
GB00B2QPKJ12	FRESNILLO PLC	37,239.	P GBP	27.7774	M 31/12/25	33.34		1,182,516.49	1,423,043.19	0.00	240,526.70	3.04	
Actions , valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)													
								CUMUL (EUR)	40,849,434.44	46,602,464.74	0.00	5,753,030.30	99.58
Actions , valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile													
								CUMUL (EUR)	40,849,434.44	46,602,464.74	0.00	5,753,030.30	99.58
Actions , valeurs assimilees													
								CUMUL (EUR)	40,849,434.44	46,602,464.74	0.00	5,753,030.30	99.58
PORTEFEUILLE TITRES													
								CUMUL (EUR)	40,849,434.44	46,602,464.74	0.00	5,753,030.30	99.58
TRESORERIE													
Dettes et creances													
SRD et reglements differes													
DEVISE VALEUR : EUR EURO													
VT01.EUR	Vt ti tr. réq. différé	506.87	EUR	1.	31/12/25	1.		506.87	506.87	0.00	0.00	0.00	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO													
								CUMUL (EUR)	506.87	506.87	0.00	0.00	
SRD et reglements differes													
								CUMUL (EUR)	506.87	506.87	0.00	0.00	
Coupons et dividendes													
DEVISE VALEUR : EUR EURO													
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	10,585.	P EUR	0.85	31/12/25	0.	A	8,997.25	8,997.25	0.00	0.00	0.02	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO													
								CUMUL (EUR)	8,997.25	8,997.25	0.00	0.00	0.02
DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING													
GB00BN7SWP63	GSK PLC	24,029.	P GBP	0.16	31/12/25	0.	A	4,355.10	4,406.67	0.00	51.57	0.01	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING													
								CUMUL (EUR)	4,355.10	4,406.67	0.00	51.57	0.01
Coupons et dividendes													
								CUMUL (EUR)	13,352.35	13,403.92	0.00	51.57	0.03
Frais de gestion													
Frais de gestion													
DEVISE VALEUR : EUR EURO													
FADM.EUR	Prov frs gest admin.	-8,227.68	EUR	1.	31/12/25	1.		-8,227.68	-8,227.68	0.00	0.00	-0.02	
FCRI.EUR	Pro com pf fig s/rch	-26,063.68	EUR	1.	31/12/25	1.		-26,063.68	-26,063.68	0.00	0.00	-0.06	
FGES.EUR	Prov frais gestion	-64,653.1	EUR	1.	31/12/25	1.		-64,653.10	-64,653.10	0.00	0.00	-0.14	
FPER.EUR	Prov com performance	-269,414.07	EUR	1.	31/12/25	1.		-269,414.07	-269,414.07	0.00	0.00	-0.58	

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25

PORTEFEUILLE : F5112 MONTSEGUR DIVIDENDES

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	
Frais de gestion												
					CUMUL (EUR)			-368,358.53	-368,358.53	0.00	0.00	-0.79
Frais de gestion												
					CUMUL (EUR)			-368,358.53	-368,358.53	0.00	0.00	-0.79
Dettes et creances												
					CUMUL (EUR)			-354,499.31	-354,447.74	0.00	51.57	-0.76
Disponibilites												
Comptes a vue												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
BQ01. EUR	Banque	550,060.34	EUR	1.	31/12/25	1.		550,060.34	550,060.34	0.00	0.00	1.18
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO												
					CUMUL (EUR)			550,060.34	550,060.34	0.00	0.00	1.18
Comptes a vue												
					CUMUL (EUR)			550,060.34	550,060.34	0.00	0.00	1.18
Disponibilites												
					CUMUL (EUR)			550,060.34	550,060.34	0.00	0.00	1.18
TRESORERIE												
					CUMUL (EUR)			195,561.03	195,612.60	0.00	51.57	0.42
PORTEFEUILLE : MONTSEGUR DIVIDENDES (F5112)												
					(EUR)			41,044,995.47	46,798,077.34	0.00	5,753,081.87	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25

PORTEFEUILLE : F5112 MONTSEGUR DIVIDENDES

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

Portefeuille titres : 46,602,464.74 Coupons et dividendes a recevoir : 13,403.92

Frais de gestion du jour

Prov frs gest admin. :	256.4	EUR
C1 Prov frais gestion :	1,225.04	EUR
C2 Prov frais gestion :	464.79	EUR
C3 Prov frais gestion :	305.96	EUR
D1 Prov frais gestion :	0.09	EUR
C1 Prov com performance :	-3,050.78	EUR
C2 Prov com performance :	-2,272.83	EUR
C3 Prov com performance :	-2,192.1	EUR
D1 Prov com performance :	-0.22	EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
A1 FR00140120L7 PART CAPI A	EUR	63,902.41	590.595	108.20	0.136565336919			108.20	108.20
C1 FR0010263574 PART CAPI C	EUR	18,632,498.16	82,508.229	225.82	39.815461052063			225.82	225.82
C2 FR0010784819 PART CAPI I	EUR	14,139,148.68	42,051.	336.23	30.212797642881			336.23	336.23
C3 FR001400UMZ9 PART CAPI SI	EUR	13,961,181.36	105,002.	132.96	29.832298196521			132.96	132.96
D1 FR0010271676 PART DIST D	EUR	1,346.73	10.	134.67	0.002877771616			134.67	134.67
Actif net total en EUR :		46,798,077.34							

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25

PORTEFEUILLE : F5112 MONTSEGUR DIVIDENDES

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXH Dev. BBG Intern Clôt

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : CLASST COB COMPLET(TL1) , Tris : BVAL)

COURS DES DEVISES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation	
Cours EUR en CHF :	0.93113	cotation :	31/12/25	0.	0.92992	cotation :	30/12/25	0.13012
Cours EUR en GBP :	0.87246	cotation :	31/12/25	0.	0.87291	cotation :	30/12/25	-0.05155

FCP MONTSEGUR DIVIDENDES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

MONTSEGUR DIVIDENDES

Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR DIVIDENDES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,
Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

François BLANC



Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	46 602 464,74	25 793 675,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 602 464,74	25 793 675,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	46 602 464,74	25 793 675,76
Créances et comptes d'ajustement actifs	13 910,79	0,00
Comptes financiers	550 060,34	858 950,15
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	563 971,13	858 950,15
Total Actif I + II	47 166 435,87	26 652 625,91

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	35 336 838,77	24 114 173,62
Report à nouveau sur revenu net	0,10	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,07	0,09
Résultat net de l'exercice	11 461 238,40	2 488 714,25
Capitaux propres I	46 798 077,34	26 602 887,96
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	368 358,53	49 737,95
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	368 358,53	49 737,95
Total Passifs : I + III + IV	47 166 435,87	26 652 625,91

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	920 928,99	748 361,85
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	920 928,99	748 361,85
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	920 928,99	748 361,85
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-941 542,50	-561 208,25
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-941 542,50	-561 208,25
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-20 613,51	187 153,60
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	160 343,61	27 288,51
Revenus nets I = C + D	139 730,10	214 442,11
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	6 890 568,43	2 464 467,18
Frais de transactions externes et frais de cession	-335 429,09	-94 268,68
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	6 555 139,34	2 370 198,50
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	2 310 557,42	-38 037,74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	8 865 696,76	2 332 160,76
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 397 869,08	-51 592,16
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	2 397 869,08	-51 592,16

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	57 942,46	-6 296,46
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	2 455 811,54	-57 888,62
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	11 461 238,40	2 488 714,25

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés actions des pays de l'Union Européenne, via la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de l'Union Européenne. Le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que l'indice Stoxx Europe 600 Net Return,

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	46 798 077,34	26 602 887,96	26 253 138,64	43 677 419,32	53 629 994,48
PART CAPI A					
Actif net	63 902,41				
Nombre de parts	590,595				
Valeur liquidative unitaire	108,20				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	7,34				
PART CAPI C					
Actif net	18 632 498,16	16 102 851,80	16 999 233,37	33 590 388,90	35 847 114,61
Nombre de parts	82 508,229	93 876,938	108 813,257	244 466,922	227 118,699
Valeur liquidative unitaire	225,82	171,53	156,22	137,40	157,83
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	42,11	15,65	8,35	6,10	-0,75
PART CAPI I					
Actif net	14 139 148,68	10 498 918,71	9 251 547,44	10 084 084,21	17 483 831,15
Nombre de parts	42 051	41 552	40 691	51 035	77 959
Valeur liquidative unitaire	336,23	252,66	227,36	197,59	224,26
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	65,64	25,89	14,70	11,03	1,38

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART CAPI SI					
Actif net	13 961 181,36				
Nombre de parts	105 002,000				
Valeur liquidative unitaire	132,96				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	26,33				
PART DIST D					
Actif net	1 346,73	1 117,45	2 357,83	2 946,21	299 048,72
Nombre de parts	10,000	10,000	22,000	30,000	2 565,014
Valeur liquidative unitaire	134,67	111,74	107,17	98,20	116,58
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,38	0,00	0,59	3,46
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	25,68	10,04	5,74	3,75	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,59	0,00	-0,03	0,00	-4,02

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : distribution totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part SI :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010263574	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
D	FR0010271676	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
I	FR0010784819	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
SI	FR001400UMZ9	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
A	FR0014012OL7	1,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010263574	Néant
D	FR0010271676	Néant
I	FR0010784819	Néant
SI	FR001400UMZ9	Néant
A	FR0014012OL7	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010263574 C

10 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence Stoxx Europe 600 NR (calculé dividendes nets réinvestis)

Assiette : actif net

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 10 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 NR sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

L'OPCVM est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs de parts pourra être réalisée par tout moyen, préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Part FR0010271676 D

10 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence Stoxx Europe 600 NR (calculé dividendes nets réinvestis)

Assiette : actif net

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 10 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 NR sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

L'OPCVM est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs de parts pourra être réalisée par tout moyen, préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Part FR0010784819 I

10 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence Stoxx Europe 600 NR (calculé dividendes nets réinvestis)

Assiette : actif net

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 10 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 NR sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

L'OPCVM est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs de parts pourra être réalisée par tout moyen, préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Part FR001400UMZ9 SI

10 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence Stoxx Europe 600 NR (calculé dividendes nets réinvestis)

Assiette : actif net

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 10 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 NR sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

L'OPCVM est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs de parts pourra être réalisée par tout moyen, préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Part FR0014012OL7 A

10 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence Stoxx Europe 600 NR (calculé dividendes nets réinvestis)

Assiette : actif net

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 10 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 NR sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

L'OPCVM est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs de parts pourra être réalisée par tout moyen, préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Par le dépositaire en TTC : - Actions, ETF, warrants : • 25 € France, Belgique et Pays-Bas • 55 € pour les autres Pays - OPC : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Frais de gestion de fonctionnement et autres services :

Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers peuvent être facturés à l'OPCVM.

1. Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

2. Les frais de fonctionnement et autres services incluent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds

Exemples :

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres États membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, évènements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

II. Frais d'information clients et distributeurs

Exemples :

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;

- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;

- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;

- Information particulière aux porteurs directs et indirects 20 : Lettres aux porteurs... ;

- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Frais des données

Exemples :

- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données,) ;

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011 -19 et les frais des

données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

Exemples :

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs

Exemples :

- Frais de mise en oeuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais liés à la connaissance client

Exemples :

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

3, Frais indirects des OPCVM cibles : Le FCP n'investit pas dans des OPCVM qui lui facturent des commissions de souscription ou de rachat non acquises. Le FCP n'investit pas dans des OPCVM dont les frais de gestion fixes net de rétrocession au fonds dépassent 2 % TTC.

Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	26 602 887,96	26 253 138,64
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 477 837,24	6 197 161,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 214 938,57	-8 353 045,60
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-20 613,51	187 153,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 555 139,34	2 370 198,50
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 397 869,08	-51 592,16
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3,80	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-100,40	-126,28
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	46 798 077,34	26 602 887,96

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	590,595	60 644,51
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	590,595	60 644,51
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	8 187,134	1 714 375,55
Parts rachetés durant l'exercice	-19 555,843	-4 033 950,20
Solde net des souscriptions/rachats	-11 368,709	-2 319 574,65
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	10 516	3 121 174,60
Parts rachetés durant l'exercice	-10 017	-2 743 578,11
Solde net des souscriptions/rachats	499	377 596,49
PART CAPI SI		
Parts souscrites durant l'exercice	108 912,000	13 581 642,58
Parts rachetés durant l'exercice	-3 910,000	-437 410,26
Solde net des souscriptions/rachats	105 002,000	13 144 232,32
PART DIST D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,000	0,00

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI SI	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART DIST D	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0014012OL7	PART CAPI A	Capitalisable	EUR	63 902,41	590,595	108,20
FR0010263574	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	18 632 498,16	82 508,229	225,82
FR0010784819	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	14 139 148,68	42 051	336,23
FR001400UMZ9	PART CAPI SI	Capitalisable	EUR	13 961 181,36	105 002,000	132,96
FR0010271676	PART DIST D	Distribuable	EUR	1 346,73	10,000	134,67

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Espagne +/-	France +/-	Allemagne +/-	Royaume-Uni +/-	Italie +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	46 602,46	10 070,66	8 844,63	6 991,18	4 848,09	4 557,66
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	46 602,46	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	550,06	0,00	0,00	0,00	550,06
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	550,06

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	550,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	550,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	CHF +/-			Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 739,57	3 166,54	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	4,41	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 743,98	3 166,54	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	13 403,92
Ventes à règlement différé	506,87
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	13 910,79
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-368 358,53
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-368 358,53
Total des créances et dettes	-354 447,74

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI A	31/12/2025
Frais fixes	24,45
Frais fixes en % actuel	0,20
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	461 955,35
Frais fixes en % actuel	2,60
Frais variables	146 566,10
Frais variables en % actuel	0,83
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	163 778,59
Frais fixes en % actuel	1,40
Frais variables	111 971,44
Frais variables en % actuel	0,96
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI SI	31/12/2025
Frais fixes	20 274,13
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	36 930,31
Frais variables en % actuel	1,82
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DIST D	31/12/2025
Frais fixes	32,23
Frais fixes en % actuel	2,60
Frais variables	9,90
Frais variables en % actuel	0,81
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	139 730,10	214 442,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	139 730,10	214 442,11
Report à nouveau	0,10	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	139 730,20	214 442,11

PART CAPI A		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	137,81	0,00
Total	137,81	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-68 122,93	53 856,78
Total	-68 122,93	53 856,78
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	82 446,56	160 581,43
Total	82 446,56	160 581,43
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI SI		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	125 274,57	0,00
Total	125 274,57	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART DIST D		
Affectation :		
Distribution	0,10	3,80
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,10
Capitalisation	-5,91	0,00
Total	-5,81	3,90
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,000	10,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,38
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	22,03	23,93

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 865 696,76	2 332 160,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 865 696,76	2 332 160,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,07	0,09
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 865 696,83	2 332 160,85

PART CAPI A		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 198,56	0,00
Total	4 198,56	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 542 992,55	1 416 570,47
Total	3 542 992,55	1 416 570,47
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 677 871,14	915 489,91
Total	2 677 871,14	915 489,91
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI SI		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 640 377,69	0,00
Total	2 640 377,69	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART DIST D		
Affectation:		
Distribution	256,80	100,40
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,09	0,07
Capitalisation	0,00	0,00
Total	256,89	100,47
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,000	10,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	25,68	10,04

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			46 602 464,74	99,58
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			46 602 464,74	99,58
Aérospatial et défense			511 137,47	1,09
ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	38 778	511 137,47	1,09
Articles personnels			2 345 728,84	5,01
CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	2 544	470 068,84	1,00
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	2 908	1 875 660,00	4,01
Assurance - Non vie			1 140 009,97	2,44
UNIPOL GRUPPO	EUR	55 421	1 140 009,97	2,44
Assurances multirisques			1 269 139,20	2,71
VIENNA INSURANCE GROUP	EUR	18 886	1 269 139,20	2,71
Assurance vie			891 478,47	1,91
PRUDENTIAL PLC	GBP	67 958	891 478,47	1,91
Automobiles et équipementiers			2 090 733,20	4,47
CONTINENTAL	EUR	8 953	608 445,88	1,30
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	24 676	1 482 287,32	3,17
Banques			10 772 242,02	23,02
AIB GROUP	EUR	99 185	912 502,00	1,95
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	81 958	1 643 257,90	3,51
BANCO SANTANDER	EUR	164 959	1 661 137,13	3,55
BPC BCO COMERCIAL PORTUGUES	EUR	1 841 489	1 650 342,44	3,53
COMMERZBANK	EUR	27 152	980 187,20	2,09
ING GROEP	EUR	35 803	859 630,03	1,84
SOCIETE GENERALE	EUR	25 005	1 718 343,60	3,67
UNICREDIT REGR.	EUR	18 991	1 346 841,72	2,88
Bâtiment et matériaux de construction			6 352 743,85	13,58
ACCIONA	EUR	5 596	1 040 296,40	2,23
ACS ACTIVIDADES CONSTRUCCION	EUR	30 717	2 606 337,45	5,57
HOCHTIEF	EUR	8 030	2 706 110,00	5,78
Construction / Matériaux			909 249,74	1,94
BALFOUR BEATTY	GBP	111 573	909 249,74	1,94
Electricité			1 559 424,65	3,33
IBERDROLA	EUR	84 453	1 559 424,65	3,33
Energie non renouvelable			2 707 136,27	5,79
ENI	EUR	50 471	814 601,94	1,74
REPSOL	EUR	81 891	1 304 114,18	2,79
TOTALENERGIES SE	EUR	10 585	588 420,15	1,26
Fournisseurs de services de télécommunications			754 338,04	1,61
TELECOM ITALIA	EUR	1 468 155	754 338,04	1,61
Gaz eau et services multiples aux collectivités			1 173 566,88	2,51
ENGIE	EUR	52 368	1 173 566,88	2,51

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Industries généralistes			744 234,80	1,59
SIEMENS	EUR	3 112	744 234,80	1,59
Ingénierie Industrielle			904 645,28	1,93
KONE CL.B	EUR	14 938	904 645,28	1,93
Logiciels et services informatiques			1 110 308,29	2,37
CAPGEMINI	EUR	6 005	854 211,25	1,82
INDRA SISTEMAS S.A	EUR	5 276	256 097,04	0,55
Matériel équipements destinés aux TI			501 867,80	1,07
PRYSMIAN	EUR	5 810	501 867,80	1,07
Médias			911 102,22	1,95
PUBLICIS GROUPE	EUR	10 281	911 102,22	1,95
Métaux industriels et extraction			1 635 955,59	3,50
ARCELORMITTAL	EUR	41 851	1 635 955,59	3,50
Métaux Précieux et Mines			1 423 043,19	3,04
FRESNILLO	GBP	37 239	1 423 043,19	3,04
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			4 031 358,57	8,61
GSK	GBP	63 833	1 334 884,22	2,85
NOVARTIS AG-REG	CHF	5 871	691 054,53	1,48
SANDOZ GROUP	CHF	32 284	2 005 419,82	4,28
Prestataires de soins de santé			469 914,12	1,00
FRESENIUS	EUR	9 594	469 914,12	1,00
Produits ménagers et constr individuelle			669 778,24	1,43
RECKITT BENCKISER GROUP	GBP	9 736	669 778,24	1,43
Services appui à industrie			843 035,64	1,80
SPIE	EUR	17 114	843 035,64	1,80
Sociétés de placement immobilier			880 292,40	1,88
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	9 490	880 292,40	1,88
Total			46 602 464,74	99,58

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	46 602 464,74
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	563 971,13
Autres passifs (-)	-368 358,53
Total = actif net	46 798 077,34

Annexe périodique SFDR

Annexe périodique SFDR

Montségur Dividendes

Dernière mise à jour le 31 décembre 2025

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Montségur Dividendes**

Identifiant d'entité juridique : **969500K0Y54JP44TX27**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **40%** d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds s'inscrit pleinement dans les politiques ESG de Montségur Finance, visant à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité.

Tout d'abord, notre politique d'exclusion filtre l'univers d'investissement afin d'éliminer les entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires annuel des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adultes, charbon

thermique, tabac et armes controversées) ou celles ne respectant pas les conventions internationales. Cela inclut les entreprises en infraction avec l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes grises ou noires du GAFI.

Pour les investissements en titres vifs, une grille de notation ESG a été développée en début d'année 2022. Celle-ci évalue les entreprises selon une approche Best in Class à travers des critères environnementaux, critères sociaux et de gouvernance. Ces critères sont majoritairement inspirés ou alignés avec la liste des Principales Incidences Négatives (PAI). Chaque critère reçoit une note, et une moyenne est calculée pour chaque pilier (E, S, G) selon les pondérations relatives au cœur de métier de la société. Les indicateurs ESG pertinents n'étant pas renseignés se voient attribuer la note médiane du secteur d'activité de l'entreprise concernée, afin d'équilibrer le manque de donnée pouvant être la conséquence de plusieurs facteurs (taille de la société, emplacement, exigences de publication, ...).

Cette politique de notation poursuit plusieurs objectifs :

- Restreindre l'univers d'investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou insuffisamment transparentes pour évaluer leur durabilité ;
- Identifier les faiblesses ou insuffisances des entreprises afin de guider notre politique d'engagement et s'assurer qu'elles mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur gouvernance.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

A fin décembre 2025, la performance des indicateurs de durabilité du produit était la suivante :

Indicateur de durabilité	Taux de couverture	Total	Unité
Total émissions carbone	100.0%	50,043.55	tonne CO2e
Emissions Scope 1	100.0%	6,673.754	tonne CO2e
Emissions Scope 2	100.0%	406.18872	tonne CO2e
Emissions Scope 3	100.0%	43,545.715	tonne CO2e
Empreinte carbone	100.0%	1,078.7885	tonne CO2e / million d'euro investi
Absence de processus de conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	100.0%	0.0	%
Ecart de salaire entre hommes et femmes non-ajusté	86.25287%	20.05026	%
Diversité du conseil d'administration	100.0%	42.503357	%
Absence de politiques anti-corruption	100.0%	0.0	%

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Nous notons que la performance environnementale du produit a reculé sur la période. Cela est dû notamment à l'initiation en portefeuille de valeurs industrielles et du secteur de l'énergie, dont le cœur de métier émet structurellement plus d'émissions carbone.

La performance sociale a légèrement reculé par rapport à la période précédente, tandis que les indicateurs de gouvernance sont en ligne sur la période, en raison de l'exclusion de l'univers d'investissement des valeurs en violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les indicateurs au 31 décembre 2024 étaient les suivants :

Indicateur de durabilité	Taux de couverture	Total	Unité
Total émissions carbone	100.0%	27,460.686	tonne CO2e
Emissions Scope 1	100.0%	719.38696	tonne CO2e
Emissions Scope 2	100.0%	286.76025	tonne CO2e
Emissions Scope 3	100.0%	26,454.54	tonne CO2e
Empreinte carbone	100.0%	1,051.0798	tonne CO2e / million d'euro investi
Absence de processus de conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	100.0%	0.0	%
Ecart de salaire entre hommes et femmes non-ajusté	77.35044%	12.337738	%
Diversité du conseil d'administration	100.0%	41.61401	%
Absence de politiques anti-corruption	97.954798%	0.0	%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ces objectifs ?**

Le produit entendait réaliser un minimum de 25% d'investissements durables, et a atteint 40,6% au 31 décembre 2025. Notre définition d'investissement durable permet aux investissements identifiés comme tels de contribuer aux objectifs de durabilité, à travers différents piliers d'analyse. Ceux-ci répondent à la définition réglementaire d'un investissement durable :

- Contribution substantielle à un objectif environnemental ou social : la contribution substantielle à un objectif durable peut être évaluée de 4 moyens différents. Les

outils utilisés incluent les PAI obligatoires du tableau 1 de l'annexe I de la réglementation SFDR, la taxonomie européenne, l'alignement des revenus aux ODD de l'ONU, et le cadre de validation scientifique de l'initiative Science Based Target (SBTi). Une autre manière de contribuer à un objectif durable est à travers la mise en œuvre d'une politique de réduction des émissions carbone, validée par l'initiative SBTi.

Une seule de ces conditions est nécessaire pour que l'entreprise soit reconnue comme apportant une contribution substantielle : elles ne sont **pas additives**.

- Ne pas causer de préjudice important aux objectifs de durabilité (Do No Significant Harm – DNSH) :

Les **directives de l'ESMA** guident cette partie de l'évaluation, demandant aux gestionnaires d'utiliser des éléments liés aux PAI et au respect des normes internationales. Notre fournisseur de données propose une évaluation en trois étapes. Les entreprises ne doivent pas être exposées aux combustibles fossiles et aux armes controversées (PAI M4 et M14), elles doivent également ne présenter aucune controverse sévère relative aux activités ayant un impact négatif sur la biodiversité, aux violations des principes de l'OCDE et du Pacte mondial des Nations Unies (PAI M7, M10 et M11). Enfin, les entreprises ne doivent pas faire partie des plus mauvaises performances (les 5 derniers centiles) sur les autres indicateurs PAI obligatoires du tableau I de l'annexe 1.

Un strict respect de tous ces éléments est nécessaire pour franchir ce filtre.

- Application des pratiques de bonne gouvernance : La méthodologie utilisée par Montségur Finance exclut donc les entreprises présentant des **controverses** graves associées aux thématiques évoquées par la réglementation, à savoir les structures de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent, et le respect des obligations fiscales.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

A travers l'application des différentes politiques d'intégration ESG, Montségur Finance s'assure que les investissements durables réalisés par le produit n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable. En effet, sont appliquées la politique d'exclusion (sectorielles, normatives, et internes basées sur la méthodologie de notation), la politique de prise en compte des Principal Adverse Impacts afin d'identifier les principales incidences négatives des investissements réalisés, la politique de gestion des controverses, et une approche d'investisseurs actifs à travers notre politique de vote et d'engagement.

● ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en considération à plusieurs niveaux :

- Politique d'exclusion : les exclusions sectorielles, normatives, et basées sur la notation interne de Montségur Finance, permettent d'exclure les entreprises intrinsèquement liées aux principales incidences négatives ;
- Politique d'engagement : si une entreprise est identifiée comme ayant une incidence négative ou présentant des risques quant aux objectifs de durabilité, un engagement sera mis en place par l'équipe de gestion afin d'accompagner l'émetteur concerné vers de meilleures pratiques, de le sensibiliser ou bien d'obtenir plus d'informations afin de nourrir notre analyse.

La politique de prise en compte des principales incidences négatives est disponible sur le site internet de Montségur Finance.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

Les investissements durables ont par définition rempli les exigences appliquées par Montségur Finance, qui incluent le fait de respecter le cadre d'exclusions normatives. Celui-ci est basé sur les normes internationales, et permet à l'équipe de gestion d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs suivantes :

- **Infraction des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies** : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- **Infraction des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises** : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des Principes directeurs de l'OCDE ;
- **Listes grise (juridictions sous surveillance) et noire (juridictions à hauts risques) du GAFI** : exclusion des pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant.

Ainsi, tous les investissements présents en portefeuille et couverts par l'analyse ESG respectent les exigences détaillées ci-dessus.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en considération pour tous les investissements réalisés par le produit couverts par l'analyse ESG, leur présence dans l'univers d'investissement étant conditionnelle à leur respect des différentes exigences ESG appliquées au produit et détaillées dans les différentes politiques de durabilité, disponibles sur le site internet de Montségur Finance.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

A fin décembre 2025, les principales positions du produit financier étaient les suivantes :

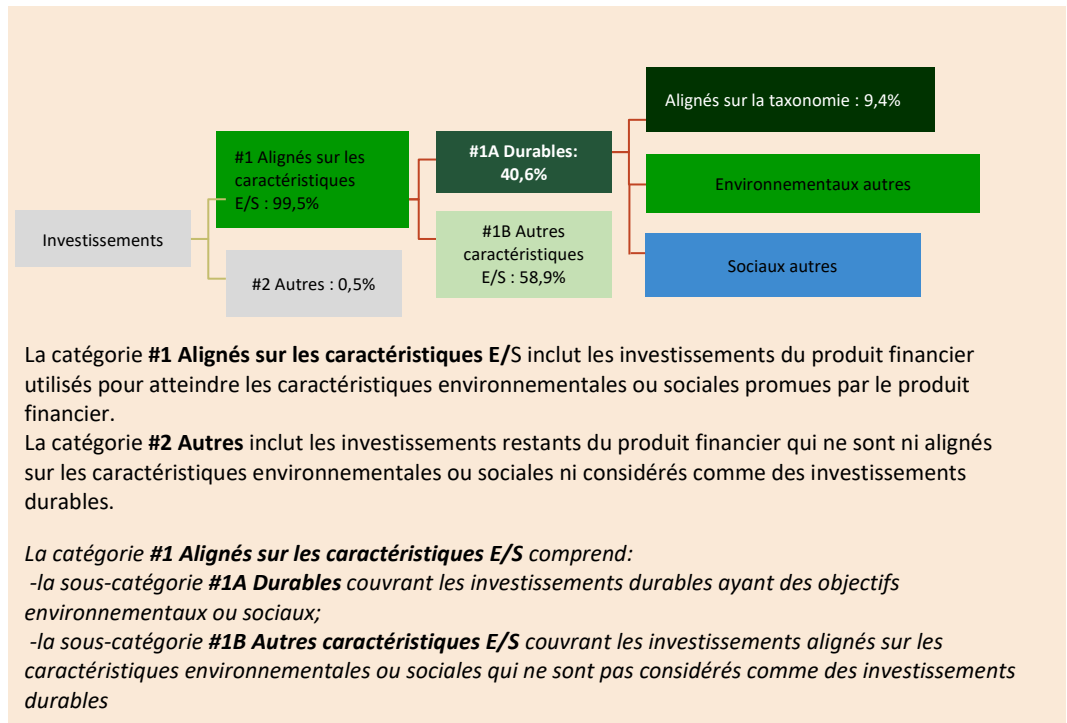
Position	Poids en portefeuille
HOCHTIEF AG	6,13%
GRUPO ACS	5,96%
SANDOZ	4,35%
ARCELOR MITTAL	3,99%
LVMH	3,81%
SOCIETE GENERALE	3,67%
BANCO SANTANDER	3,51%
BBVA	3,42%
BANCO COMMERCIAL PORTUGUES	3,39%
IBERDROLA	3,36%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période, à savoir ;

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

A fin décembre 2025, les investissements ont été réalisés dans les principaux secteurs économiques suivants :

Secteur	Poids en portefeuille
Banques	21,18%
Construction	15,52%
Santé	9,62%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Assurance	8,89%
Industrie	8,04%
Matières Premières	6,54%
Biens de Consommation	6,44%
Services publics	5,84%
Energie	5,80%
Automobile	4,47%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE-voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.


1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE**

● **Quelle était la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A fin décembre 2025, moins de 0,5% des investissements ont été réalisés dans des activités transitoires et 6% dans des activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'alignement sur la taxinomie de l'UE a légèrement augmenté sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements étaient composés de liquidités ou quasi-liquidités, ou d'émetteurs non-couverts par l'analyse ESG. Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie du fonds, sont appliquées différentes mesures afin de s'assurer que le produit réponde à son engagement :

- Sur une base ex-ante : chaque investissement couvert par l'analyse ESG doit faire partie de l'univers d'investissement, ayant donc répondu aux critères fixés par le fonds ;
- Sur une base continue pendant la période de détention et ex-post : a minima mensuellement l'univers d'investissement est mis à jour afin de s'assurer que toute valeur présente en portefeuille et couverte par l'analyse ESG est analysée sur la base de sa notation ESG et de son implication potentielle dans des controverses, afin de s'assurer de son éligibilité constante en portefeuille.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de

référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large pertinent ?***
Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non applicable.